

Quels services contacter pour obtenir des conseils?

En France, vous trouverez des conseils sur comment soutenir ou aider une victime de violence domestique ou sexiste en téléphonant au 3919



Qu'est-ce que la **VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ?**

La violence basée sur le genre (VBG) est un acte criminel et une violation des droits de la personne. La Convention du Conseil de l'Europe, sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes plus connue sous le nom de Convention d'Istanbul, part du principe que les violences sexistes contre les femmes incluent, mais sans exhaustivité :

- Violence ou abus (physique, sexuel, psychologique, financier, émotionnel)
- Schémas ou incidences sur le comportement par contrôle, menaces, coercition
- Exploitation sexuelle et domestique
- Mutilation génitale
- Violence basée sur l'honneur
- Mariage forcé.

La Convention d'Istanbul souligne que les femmes migrantes, avec ou sans papiers, et les demandeuses d'asile sont particulièrement vulnérables à la violence sexiste. Elle interdit expressément la discrimination fondée sur le statut migratoire et exige que les États permettent aux femmes, dont le statut dépend d'un partenaire ou d'un conjoint violent, d'obtenir un statut de résident indépendant.



Co-funded by the Rights Equality and Citizenship Programme of the European Union



Faits à surveiller pouvant révéler des actes de violences de genre contre les femmes

- Blessures inexplicables, cachées, minimisées et incompatibles avec la justification donnée
- Rendez-vous fréquents pour des symptômes vagues et/ou Rendez-vous fréquemment manqués
- Femme non autorisée à rester seule avec des professionnels par les conjoint/famille/proches
- Femme soumise et/ou réticente à parler devant son partenaire et/ou qui semble effrayée et/ou dominée par son partenaire ou les membres de la famille
- Femme présentant des signes d'anxiété, de dépression, d'automutilation, de consommation ou d'abus de substances illicites, des troubles du sommeil, de l'alimentation, des troubles psychosomatiques, des tentatives de suicide, des grossesses précoces/non désirées
- Changement d'apparence (par exemple, des vêtements qui ne conviennent pas au climat utilisé pour couvrir les blessures), ...

Si je soupçonne un abus, que puis-je demander?

Si vous êtes préoccupé(e) par la sécurité d'une femme, d'une cliente ou d'une usagère du service, il est essentiel d'en savoir plus. Parlez à la personne quand elle est seule, plutôt qu'en présence de ses enfants, partenaire/famille/proches. Si un interprète est requis, assurez-vous qu'il soit indépendant de la famille, voire de la communauté. Il est très difficile pour les femmes de révéler des abus, et quand on pose des questions directes sur leurs vécus, il est important de le faire d'une manière sensible, respectueuse et empathique. Rassurez-la au sujet de la confidentialité, mais expliquez aussi la nécessité qu'il y a à partager l'information si une protection immédiate, en particulier en ce qui concerne les enfants, s'avère nécessaire. Écoutez-la très attentivement car elle peut parler « autrement » du sujet. Sachez que les demandes d'aide peuvent souvent se cacher derrière d'autres choses. L'introduction du sujet par des invites telles que celles énumérées ci-dessous peut aider à s'assurer que la femme se sent en sécurité et n'est pas dépassée :

- Etes-vous heureuse?
- Comment vont les choses dans votre relation?
- Vous sentez-vous en sécurité à la maison?

Comment répondre à la femme qui révèle un abus?

Tout dépend d'où vous travaillez mais certains principes généraux sont exposés ici. Soyez prêt(e) à répondre; soyez soutenante, discrète et sans jugement. Respectez et reformulez ce que votre interlocutrice dit. Admettez que l'abus est un sujet difficile à aborder, reconnaissez le courage dont elle fait preuve en vous le révélant. Dites-lui que vous la croyez et insistez sur l'inacceptabilité de la violence. Il est important de traiter la femme avec respect, d'autant qu'elle se met en danger en révélant les faits. Ne la forcez pas à accepter un soutien. Toutes les informations doivent être considérées comme confidentielles, sauf à ce que la femme/ses enfants ne soient en danger immédiat. Construire une bonne relation peut aider à faciliter la révélation au fil du temps. Il est important que, pour contribuer à cette communication, vous soyez au courant des possibilités de soutien et d'orientation.

Que faire pour promouvoir sa sécurité?

Sur la base de ce que la victime divulgue, vous devez évaluer ce qu'il y a lieu de faire en étant conscient(e) que le danger, dans les situations induites par des faits de violence sexiste, peut évoluer très rapidement. Le schéma ci-dessous peut être utile pour décider du plan d'action tout en cherchant à autonomiser la personne sans prendre de décisions en son nom.

